

touchant la fabrication d'Espèces de monoyes de cuivre dans la *Flandre Françoisse*, l'*Artois*, le *Haynault*, & le *Cambresis*. Il y est dit, qu'à cause du besoin qu'ont ces Pays de ladite monoye, au lieu de cent mille marcs d'espèces de cuivre, dont la fabrication a été ordonnée par un Arrêt du Conseil du 5. Avril 1769, & qui seroit fixée dans la Monoye de *Lille*, cette fabrication y aura lieu jusqu'à concurrence de deux cens mille marcs.

*Disgrace
des Ducs de
Choiseul &
de Praslin.*

Le 24. Décembre le Duc de la Vrillere, Ministre & Secrétaire d'Etat, alla de la part du Roi demander au Duc de Choiseul, Ministre & Secrétaire d'Etat de la Guerre & des Affaires étrangères, la démission de ces Charges, ainsi que de celle de Surintendant-Général des Postes. Le Duc de la Vrillere alla ensuite de la part de Sa Majesté demander aussi au Duc de Praslin, Ministre & Secrétaire d'Etat de la Marine & Chef du Conseil des Finances, la démission de ces Charges : ce qui a été suivi de Lettres de cachet qui exilent ces deux Seigneurs, avec ordre au premier d'être hors des Barrières de *Paris* dans les 24 heures, & de se rendre à sa Terre de *Chanteloup* en *Touraine*, & l'autre à sa Terre de *Vaux-Praslin* près de *Melun*, où il a été transporté peu de jours après, ne pouvant se mettre en route sur le champ à cause d'une goutte remontée qui le tenoit allité.

Quoiqu'on ne divulgue point la cause pour laquelle ont été précipités de leurs éminens postes les Ducs de Choiseul & de Praslin, l'un & l'autre, & surtout le premier, s'y attendoient : il n'a pas feint de le dire ouvertement au Duc de la Vrillere : des personnes en place pressentoient également leur chute prochaine depuis
bien